

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE MAISNIL-LES-RUITZ

ARRETE N°2026_36A

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à Mme TONNOIR LAëtitia, troisième adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-23 ;

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire.

Article 1: Madame TONNOIR Laëtitia, troisième adjointe est chargée des affaires scolaires, de la culture, de la communication, de la vie associative.

Article 2: Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour:

- * relation avec les écoles communales et amélioration des conditions d'enseignement du 1^{er} degré (écoles et conditions d'enseignement)
- * traitement des questions liées à l'information et la communication de la commune, le site internet
- * Manifestations festives, programmation des spectacles,
- * Relation avec le milieu associatif

Article 3: La présente délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil municipal élu en mars 2026.

Article 4 : Cet arrêté de délégation de fonction n'entraîne pas délégation de signature

Article 4: Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé sera transmise:

- au Représentant de l'Etat
- au Comptable de la Collectivité

Fait à Maisnil-lez-Ruitz le 24.03.2026

Le Maire

Marcel PRUVOST

Acte rendu exécutoire le
Après dépôt en sous-préfecture de Béthune
Le 24/03/2026

Et publication ou notification le 25/03/2026



Notifié le 26/03/2026
Tonnoir Laëtitia